

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le samedi 20 juin, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU (arrivé à 9 H 20) - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE (arrivé à 9 H 24) - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Jean-Claude SAUTRON - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

Camille SUDRE ..... par Rémy MASSAIN  
Gabriel ARMOUDOM ..... par Michel TAMAYA  
René LIN-TENG-SHEE ..... par Gilbert ANNETTE  
Mathilde JUNOT ..... par Edith NALEM  
Maxime SIDAMBAROMPOULE ..... par Firmin LACPATIA  
Auguste LEGROS ..... par Axel KICHENIN  
François CAILLE ..... par Marc GERARD  
Mario LECHAT ..... par René Paul VICTORIA

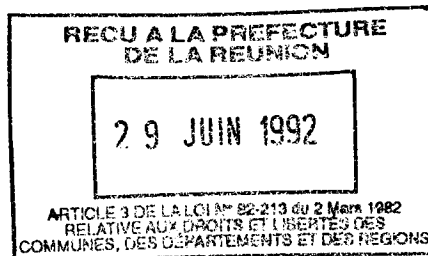
Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel CHAN-LIAT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 27 JUIN 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 37 sur 55 à l'ouverture de séance.



COPIE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le samedi 20 juin, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAIHONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU (arrivé à 9 H 20) - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE (arrivé à 9 H 24) - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Jean-Claude SAUTRON - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

Camille SUDRE ..... par Rémy MASSAIN  
Gabriel ARMOUDOM ..... par Michel TAMAYA  
René LIN-TENG-SHEE ..... par Gilbert ANNETTE  
Mathilde JUNOT ..... par Edith NALEM  
Maxime SIDAMBAROMPOULE ..... par Firmin LACPATIA  
Auguste LEGROS ..... par Axel KICHENIN  
François CAILLE ..... par Marc GERARD  
Mario LECHAT ..... par René Paul VICTORIA

NOTA

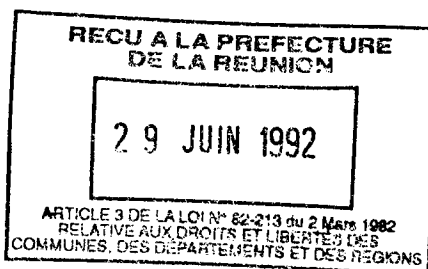
Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 27 JUIN 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 37 sur 55 à l'ouverture de séance.

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel CHAN-LIAT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'assemblée désigne Gabrielle FONTAINE comme Présidente de Séance pour l'examen des Comptes Administratifs de la Ville et des Régies. Le Maire quitte la Salle des Délibérations avant le vote (à 10 H 14).



COPIE

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le samedi 20 juin, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAIHONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU (arrivé à 9 H 20) - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE (arrivé à 9 H 24) - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Jean-Claude SAUTRON - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

Camille SUDRE ..... par Rémy MASSAIN  
Gabriel ARMOUDOM ..... par Michel TAMAYA  
René LIN-TENG-SHEE ..... par Gilbert ANNETTE  
Mathilde JUNOT ..... par Edith NALEM  
Maxime SIDAMBAROMPOULE ..... par Firmin LACPATIA  
Auguste LEGROS ..... par Axel KICHENIN  
François CAILLE ..... par Marc GERARD  
Mario LECHAT ..... par René Paul VICTORIA

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

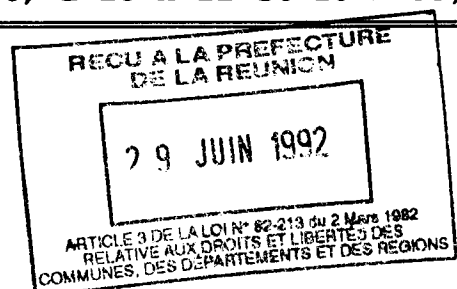
Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel CHAN-LIAT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 27 JUIN 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 37 sur 55 à l'ouverture de séance.

Michel TAMAYA et Philippe LAUDE  
n'ont pas pris part à la délibération correspondante.  
Ils ont quitté la Salle des Délibérations avant le vote  
des Chapitres 940 et 945 (respectivement, à 10 H 11 et 10 H 53).



**COPIE**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-douze, le samedi 20 juin, à 9 H 15, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé, en troisième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale.

ETAIENT PRESENTS

Gilbert ANNETTE - Gabrielle FONTAINE - Michel CHAN-LIAT - Jules RAUX - Gilbert GERARD - Mickaël NATIVEL - René LAI-HONG-TING - Sudel FUMA - Ismaël MOULLAN - Alain ARMAND - Jean-Max NATIVEL - Daniel TOUSSAINT - André BOURGIN - Patrick VERGUIN - Rémy MASSAIN - Emmanuel HOAREAU (arrivé à 9 H 20) - Elio LEBON - Gervais VIGNE - Jean IVOULA - Hervé MAGAMOOTOO - Michel TAMAYA - Jean HOAREAU - Russel HOAREAU - Edith NALEM - Dominique RIVIERE (arrivé à 9 H 24) - Serge CAZANOVE - André PADEAU - Jean-Claude SAUTRON - Firmin LACPATIA - Erick EGOLFF - Jean-Paul CLAIN - Armand IGNACE - Françoise MOLLARD - Philippe LAUDE - René-Paul VICTORIA - Marc GERARD - Axel KICHENIN

ETAIENT REPRESENTES

Camille SUDRE ..... par Rémy MASSAIN  
Gabriel ARMOUDOM ..... par Michel TAMAYA  
René LIN-TENG-SHEE ..... par Gilbert ANNETTE  
Mathilde JUNOT ..... par Edith NALEM  
Maxime SIDAMBAROMPOULE ..... par Firmin LACPATIA  
Auguste LEGROS ..... par Axel KICHENIN  
François CAILLE ..... par Marc GERARD  
Mario LECHAT ..... par René Paul VICTORIA

Les autres Conseillers absents étaient non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Michel CHAN-LIAT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

NOTA

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 27 JUIN 1992 et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 37 sur 55 à l'ouverture de séance.

André BOURGIN et Philippe LAUDE  
n'ont pas pris part à la délibération correspondante.  
Ils ont quitté la Salle des Délibérations avant le vote (à 12 H 24).

